



Bureau de secrétariat

Affaire suivie par :

Le secrétariat

Tél : 04 77 53 99 00

Mél : ce.0421171v@ac-lyon.fr

4 rue Georges Clemenceau
42350 LA TALAUDIERE

La Talaudière, le 26 Avril 2023

Mme La Principale du Collège Pierre et Marie Curie

A

PARENTS ET ELEVES DE 3^{ème}

Objet : Fiche AFFELNET *procédure d'affectation*

Madame, Monsieur

*Nous vous adressons ci-dessous une note explicative des procédures d'**affectation** c'est-à-dire le fait de choisir une filière et un lycée en particulier à l'issue de la classe de 3^{ème}.*

Chaque famille recevra la **FICHE AFFELNET**. Chacun pourra y inscrire nominativement

- ❖ **Son type de vœu** : 1^{er} année de CAP, 2^{NDE} pro, 2^{nde} Générale et Technologique
- ❖ **Sa spécialité ou famille de métiers** pour la seconde pro et les CA
- ❖ **Le nom et la commune** du (ou des) établissement(s) demandé(s).

Attention : les vœux doivent être obligatoirement classés par ordre de préférence.

- ✓ La priorité est donnée aux élèves du secteur d'affectation. Cependant il est possible de demander un établissement hors de son secteur d'affectation. Voir **ANNEXE 1**.
- ✓ La majorité des vœux de 2^{nde} Générale sont des vœux génériques c'est à dire que le candidat demande à être affecté en 2^{nde} générale, sans distinction d'enseignement optionnel. Il choisira ses enseignements optionnels à l'inscription du lycée.
- ✓ Certains enseignements, en raison de leur caractère particulier, ont une capacité d'accueil limitée et relèvent d'une 2^{nde} générale contingentée qui nécessite des démarches préalables à la demande d'affectation. Voir **ANNEXE 2**.

Une fiche explicative précise sera fournie avec la fiche AFFELNET. Les familles seront accompagnées dans cette démarche par les Professeurs Principaux et la direction.

Ces fiches AFFELNET dûment complétées seront à retourner au collège avant le

Jeudi 25 mai 2023

Le collège procédera ensuite à une saisie nominative des vœux sur le logiciel AFFELNET.

A l'issue de cette saisie une fiche sera éditée et adressée aux parents pour confirmation définitive de ces vœux.

Il est impératif que cette fiche soit **signée par les responsables légaux et retournée au collège avant le Vendredi 2 juin 2023** (délai de rigueur).

Le logiciel AFFELNET affectera ensuite les élèves selon leurs souhaits et leurs résultats.

Les familles recevront le résultat, via une notification, le Mardi 27 Juin 2023 en fin de journée.



Deux cas de figures sont alors possible :

➤ **Soit l'élève obtient satisfaction sur l'un de ses vœux.**

La famille peut alors se rapprocher du lycée obtenu pour remplir un dossier d'inscription.

Certains vœux sont automatiquement exaucés :

une demande de 2nde générale dans l'un des lycées de secteur est toujours accordée
(si votre enfant a eu l'accord du Conseil de classe pour un passage en 2nd générale).

Retrouvez en **ANNEXE 3** la liste des lycées de secteur en fonction de votre commune de domiciliation.

➤ **Soit l'élève n'obtient pas d'affectation directement.** Il peut être positionné en liste d'attente ou refusé.

En cas de refus les familles seront contactées par le Professeur principal qui les guidera dans la suite des démarches à effectuer.

Concernant les lycées publics : Vous ne devez en aucun cas les appeler directement pour demander un dossier d'inscription maintenant.

Vous ne pourrez l'obtenir puisque les procédures n'ont pas eu lieu !

Les lycées ne peuvent inscrire que les élèves qui leur sont affectés.

Concernant les lycées privés : Nous vous encourageons à les contacter dès maintenant afin qu'ils vous indiquent clairement leur procédure spécifique de recrutement. Il est de plus indispensable de demander aux établissements privés qui répondraient positivement à une demande d'inscription de vous fournir un certificat d'inscription. Ce dernier sera à joindre à la fiche AFFELNET et permettra de finaliser votre inscription.

Enfin nous tenons à attirer votre attention et votre vigilance sur plusieurs points :

- **Ce temps du choix d'affectation arrive vite.**
Si votre enfant est encore incertain dans ses choix nous vous conseillons vivement de rapidement contact avec les Psy-EN Conseillère d'Orientation du CIO et de l'établissement restent à votre écoute pour vous conseiller et vous expliquer les diverses filières. Vous retrouverez également sur le [Cybercollège](#) et [le site du CIO](#), plusieurs guides pour préciser vos choix.
- **L'importance de respecter strictement les dates** qui vous seront donnés pour le rendu des documents.

